Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques Section du Finistère

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/

AUDIO CONFERENCE DU 20 NOVEMBRE 2020

Compte rendu

Une audio conférence s'est déroulée en matinée du 20 novembre 2020, en présence de la Directrice et des représentants des personnels.

En introduction, la Directrice a abordé les modifications récentes intervenues dans le cadre de l'accueil physique des usagers hors rendez-vous, dispositif qu'elle a qualifié de «*régulé*» en indiquant qu'à sa connaissance, elle n'avait pas eu de remontées de difficultés..

F.O.- DGFIP a rappelé que le 6 novembre 2020, le Directeur Général avait préconisé l'accueil sur rendez-vous comme étant la règle et qu'une semaine plus tard, dans la précipitation et en plein pic de l'épidémie il changeait d'avis ..!! Nous avons rappelé qu'il était pour le moins étonnant que le DG se serve de l'argument de l'attention à porter aux usagers fragiles pour justifier son revirement, alors qu'en même temps, comme dirait l'autre, il entend supprimer 1 000 centres des Finances dans le cadre du NRP….!!

La Directrice a ensuite évoqué le « bazar » de l'application e-contact constaté actuellement dans l'ensemble des services ..Renseignements pris auprès de CAP Numérique, elle a indiqué que cet embouteillage pour accéder au réseau informatique provenait des énormes flux observés vers les SIE et SIP dans le cadre notamment des demandes de fonds de solidarité...

En réponse, **F.O.- DGFIP** a indiqué que la problématique ne concernait pas seulement e-contact mais bon nombre d'applications dont FIDJI, ILLIAD et TELEACTES... Manifestement les agents en première ligne doivent subir les conséquences d'un schéma informatique au bout du rouleau en raison d'un sous investissement chronique depuis tant d'années !! Cette situation est éprouvante car elle désorganise le travail quotidien des collègues confrontés aussi à l'agacement des usagers. Quant aux télétravailleurs littéralement bloqués dans leurs missions, ce contexte ne peut que générer du stress et un sentiment de culpabilité venant s'ajouter à leur isolement !. **Pour F.O.- DGFIP, il est intolérable qu'un employeur ne soit pas en mesure de fournir à son personnel des outils de travail efficaces et en état de fonctionnement !**

F.O.- DGFIP n'acceptera pas que la DGFIP mette en place à la hussarde un plan d'action pour résorber le retard résultant des impéries des décideurs nationaux. !

En réponse, la Directrice a regretté que le problème des capacités du réseau informatique déjà pointé lors du premier confinement, soit toujours dans le paysage...elle a souligné nourrir de l'espoir au travers des engagements pris dans le cadre du Contrat d'Objectif et de Moyens (COM) *(sic)*...En attendant que les améliorations techniques se concrétisent, elle a poursuivi en indiquant qu'à l'impossible nul n'était tenu, et qu'un message serait passé aux chefs de services pour rassurer les agents..

Un point sur le télétravail a été évoqué ensuite par la Directrice qui a indiqué qu'il y avait actuellement une capacité pour équiper 328 télétravailleurs. Pour l'heure, 178 agents sont

déployés à leur domicile, ce différentiel trouverait son origine, selon la Directrice, en raison d'un déficit d'adhésion observé suite au recensement effectué par les chefs de services..

Concernant les agents dits « vulnérables », il a été rappelé qu'ils doivent se mettre en contact avec le Médecin de Prévention qui étudie chaque situation et propose des réponses via le télétravail ou des modalités en présentiel adaptées.

Sur le sujet du télétravail, **F.O.- DGFIP** a rappelé sa position à savoir, qu'en cette période de confinement et de crise sanitaire, ce dispositif devait être privilégié dans le but de limiter la propagation du virus. Pour **F.O.- DGFIP**, le télétravail doit relever d'un accord entre l'agent et son employeur et cette organisation du travail ne doit pas se faire sous la contrainte. En revanche, les demandes d'agents dont certaines n'avaient pas trouvé d'écho en ce début de second confinement doivent absolument donner lieu à des avis favorables de la part de la Direction.

Concernant le protocole, suite à la survenue d'un cas COVID ou contact dans un service, la Directrice a rappelé que le chef de service est référent COVID19, qu'il doit informer sans délai le collectif de travail en même temps que le Médecin de Prévention, tout en conférant à sa démarche le respect de l'anonymat.

A ce stade de la réunion, F.O.- DGFIP est intervenu sur le sujet des réformes structurelles en cours à la DGFIP réaffirmant notre revendication du RETRAIT du NRP. Nous avons dénoncé le caractère insensé du déploiement de ce projet technocratique consistant à regrouper des services et des agents alors que la crise sanitaire est appelée à durer. Alors que le climat général est déjà très anxiogène en cette période de second confinement, le lancement d'un mouvement local NRP ne peut que susciter les plus vives inquiétudes pour bon nombre d'agents qui vont être impactés par des changements de missions et/ou subir des mobilités forcées. Ce scénario à marche forcée est intolérable !!

Concernant les modalités de ce mouvement local, force est de constater que le calendrier très contraint ne laisse que peu de temps aux collègues pour se déterminer et au-delà des promesses orales, l'organisation du travail à distance qui découlerait des restructurations reste dans le flou..

F.O.- DGFIP a demandé que des garanties soient rapidement apportées aux personnels dans le cadre d'un protocole comportant des engagements de la Direction notamment en ce qui concerne la mise en place du travail à distance sans limitation de durée.

En réponse, la Directrice a indiqué que les agents devraient préciser dans la colonne observation de leur fiche de vœux s'ils souhaitaient suivre l'emploi et la mission dans le cadre du travail à distance... Elle n'a, en revanche, pas donné plus de détails à ce stade sur les modalités pratiques d'organisation du travail à distance... indiquant seulement que tous les dispositifs mis en place individuellement étaient de nature à apporter beaucoup de réassurance...

Pour F.O.- DGFIP cette réponse n'est pas de nature à rassurer qui que ce soit...Comme disait l'autre, les promesses n'engagent que ceux qui les croient et c'est la raison pour laquelle, les représentants F.O.- DGFIP seront plus que jamais vigilants pour veiller à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels !

La délégation F.O.- DGFIP29 : **Florence JAVELOT** (EDR – Secrétaire du CHS-CT), **Murielle MORICCI** (SIP Quimper Est), **Maryline DERRIEN-LEBFEVRE** (PCRP Quimper), **Erick GUERRY** (Permanent **FO**).